

Faut-il boycotter la future coupe du monde de foot ?



Ecrit par le 19 avril 2026

« Si vous n’êtes pas à la table, c’est que vous êtes au menu », cette expression résume plutôt bien la nature des relations qui aujourd’hui régissent les rapports humains. Qu’il s’agisse des relations internationales, du climat social dans les entreprises, ou encore des rapports entre les corps sociaux, on est trop systématiquement dans le conflit. La loi du plus fort devient l’unique règle. Ainsi, si on veut avoir quelques chances d’être entendu des États-Unis il faut montrer les muscles. De ce point de vue le boycott de la future coupe du monde de foot pourrait être une arme redoutable. Tant pis pour le sport.

« On peut obtenir beaucoup plus avec un mot gentil et un revolver qu’avec un mot gentil tout seul » cette phrase qu’on attribue à Al Capone nous apparaît d’une actualité brûlante. On l’a vu encore récemment, la suspension de la ratification des accords commerciaux entre l’Europe et les États-Unis a fait reculer (pour l’instant) Donald Trump sur ses intentions d’annexer le Groenland ou de taxer à 200 % les vins français. Dans cette escalade aux menaces le boycott de la manifestation sportive la plus regardée au monde après les JO pourrait être déterminante.

« Si vous n’êtes pas à la table, c’est que vous êtes au menu »

Mark Carney , Premier ministre du Canada

Une pétition pour le boycott de la coupe du monde a été lancée par le journaliste et producteur TV néerlandais Teun Van Keuken. En 5 jours elle a recueilli 120 000 signatures. « Laissons notre pays et nos footballeurs se ranger du bon côté de l’histoire » a précisé ce journaliste producteur. Certains commentateurs ont même convoqué l’histoire en rappelant que l’équipe de football néerlandaise a boycotté les JO de Berlin en 1936 et qu’ils avaient été bien inspiré de le faire. (Les JO de Berlin en 1936 ont été un puissant outil de propagande de l’installation au pouvoir d’Adolf Hitler). Certes on pourra toujours répondre que la situation, le contexte ne sont en rien comparables. Quoique...

« Laissons notre pays et nos footballeurs se ranger du bon côté de l’histoire »

Teun van de Keuken, auteur de la pétition pour le boycott de la Coupe du monde

En tout cas comme le suggère l’animateur britannique Piers Morgan si les 8 équipes favorites à savoir l’Angleterre, la France, le Portugal, l’Allemagne, l’Italie, la Norvège, les Pays-Bas et l’Espagne décidaient de ne pas participer on a le revolver pour faire plier la politique conduite par Donald Trump. Ca peut faire réfléchir comme aurait pu dire Al Capone.

Côté autorités politiques ou instances footballistiques c’est le mutisme et l’attentisme. Seules les ONG

Ecrit par le 19 avril 2026

sont mobilisées et ont pris parti. Wait and see.

Si la coupe du monde de foot aura bien lieu (ce qui est plus que probable) qu'en sera-t-il du durcissement des conditions d'accès des visiteurs étrangers aux USA ? (vérifications des comptes sociaux et des messageries personnelles). Que se passera-t-il si des supporters brandissent dans les tribunes des drapeaux du Groenland ou des slogans contre les commandos anti-immigration de Donald Trump ?

Même si aujourd'hui le boycott est brandi comme une arme de dissuasion, il n'en demeure pas moins la question centrale : comment l'avidité, la vanité et l'orgueil de quelques hommes peuvent empêcher à la planète de tourner rond ?

Donation : Comment donner de l'argent à ses enfants sans payer d'impôt ?



Comme de nombreux Français, vous souhaitez faire plaisir à vos enfants ou petits-enfants, les

Ecrit par le 19 avril 2026

aider pour un projet spécifique, pour démarrer dans la vie ou encore leur transmettre une partie de votre patrimoine sans attendre. Mais quelles sont les règles applicables à ces donations ? [Pascale Gloser](#), présidente de [CNCEF Patrimoine](#), association professionnelle de conseils en gestion de patrimoine, répond aux principales interrogations sur ce sujet.

Comment aider vos enfants ou petits-enfants pour l'achat de leur résidence principale ?

Votre coup de pouce est toujours bienvenu pour constituer un apport ou leur permettre d'emprunter une somme moins importante.

Bonne nouvelle, le nouvel abattement de la loi de finances 2025 vous permet de donner, jusqu'au 31 décembre

2026, 100 000€ par donateur et jusqu'à 300 000€ par donataire à vos enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants en étant exonéré d'impôts. Ce qui signifie que votre enfant, par exemple, peut recevoir au maximum 200 000€ donnés par vous et votre conjoint (100 000€ chacun), et 100 000€ de son grand-père ou sa grand-mère.

Cette possibilité est également offerte aux oncles et tantes qui souhaitent aider leurs neveux et nièces, et peut se cumuler aux autres abattements pour donations en vigueur.

Les conditions à respecter

Ces sommes doivent servir à acheter ou construire dans les six mois suivant le don :

- un logement neuf, en l'état futur d'achèvement (sur plans) ou qui nécessite des travaux de rénovation énergétique,
- destiné à l'habitation principale ou à la location de longue durée,
- qui devra être conservée pendant les cinq années suivantes.

Quelles sont les règles pour donner en dehors de ce nouvel abattement 2025 ?

• Vous pouvez, à titre individuel, léguer une fois tous les quinze ans jusqu'à 100 000€ à chacun de vos enfants (sans avoir à donner un seul euro au fisc) en franchise de droits. Votre conjoint peut faire de même et chacun de vos enfants peut donc recevoir 200 000€ sans avoir à régler de droits de donation. Cet abattement peut s'appliquer en une seule ou en plusieurs fois tous les 15 ans. C'est-à-dire que si vous avez légué moins de 100 000€ lors d'une première donation, vous pouvez utiliser le solde encore disponible pendant une période de 15 ans pour effectuer un nouveau don.

• Vous pouvez également, si vous avez moins de 80 ans au jour de la transmission donner tous les 15 ans à votre enfant, petit-enfant, arrière-petit-enfant, neveu ou nièce majeur la somme de 31 865€ sans avoir à payer de droits.

• Si vous avez plus de 80 ans, l'abattement reste à 31 865€ pour les enfants et petits-enfants mais descend à 5 310€ pour les arrière-petits-enfants et 7 967€ pour les neveux et nièces.

Jusqu'à combien pouvez-vous donner lors d'une occasion spéciale (anniversaire, Noël) ?

Ecrit par le 19 avril 2026

Gâter vos enfants est une aspiration bien légitime et vous pouvez donner une somme d'argent pour une occasion particulière (anniversaire, mariage, naissance, réussite à un examen, etc.). Dans ce cas, vous n'avez rien à déclarer ni à régler. Il s'agit aux yeux de l'administration fiscale d'un présent d'usage.

Mais attention ! La somme offerte doit être 'raisonnable', c'est-à-dire proportionnée aux revenus et au patrimoine de celui qui l'offre. La loi n'a pas établi de barème mais on peut considérer, d'une manière générale, que le montant d'un présent d'usage ne doit pas dépasser 2% du patrimoine du donateur ou 2,5% de son revenu annuel. En outre, la somme doit être versée le jour de l'anniversaire, de Noël ou de la réussite à l'examen.

Pascale Gloser, présidente de [CNCEF Patrimoine](#)

60 ans de l'accès au compte bancaire pour les femmes mariées : quelle répartition de l'argent dans le couple ?

Ecrit par le 19 avril 2026



Cela fait 60 ans cette année que la « Loi portant réforme des régimes matrimoniaux » a permis aux femmes mariées d'ouvrir un compte bancaire à leur nom sans autorisation de leur mari, entamant un profond changement dans la gestion de l'argent en couple. Où en sommes-nous, aujourd'hui, de la répartition des tâches, du budget et des contributions, dans les finances familiales? [MoneyVox](#) dévoile son enquête sur l'argent dans le couple réalisé avec [YouGov](#).

Le point de départ de la cogestion de l'argent du couple

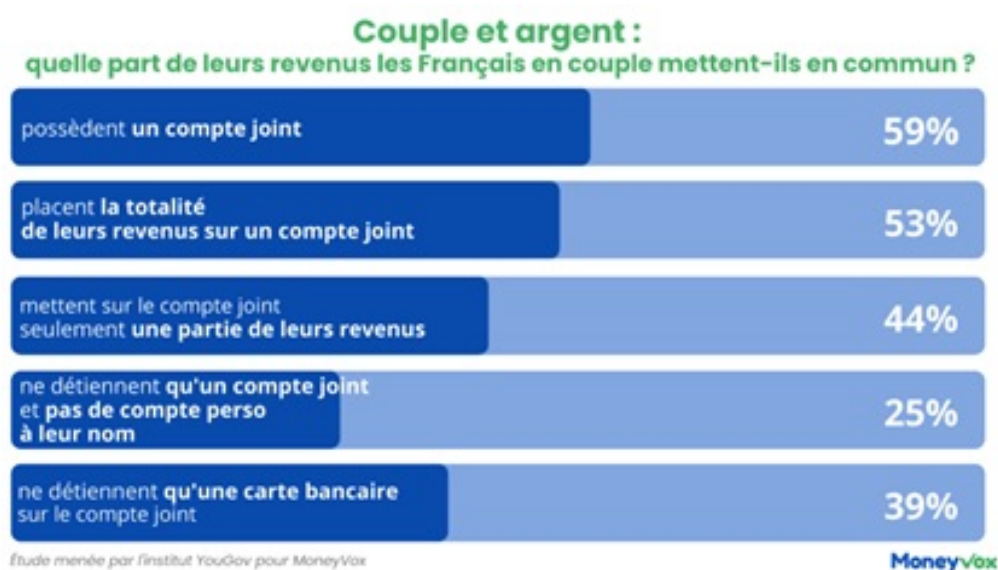
Si la loi de 1965 est une étape importante vers l'émancipation financière des femmes mariées, dont le Code napoléonien de 1804 en faisait un membre inférieur à l'homme, elle est largement incomplète. Ce n'est par exemple qu'en 1986 que les femmes mariées sous le régime de la communauté ont pu gérer avec leur conjoint les biens communs, ou qu'elles ont pu signer les déclarations de revenus. « Plus récemment, la loi Rixain de 2021 oblige les employeurs à verser les salaires obligatoirement sur un compte bancaire au nom de la salariée, permettant de mieux lutter contre les risques de domination économique », indique [Maxime Chipoy](#), président de MoneyVox.

Ecrit par le 19 avril 2026

Un argent très largement mis en commun

Seuls 39% des Français en couple gardent leur argent sur un compte personnel. Un tiers (34%) mixent compte personnel et compte joint, et un quart des couples ne possèdent qu'un compte joint. Et quand compte joint il y a, il y reçoit en majorité (53%) tous les revenus du couple.

« Sans être jamais majoritaire, le fait de ne posséder qu'un compte commun pour l'argent du couple croît progressivement avec l'âge : de 3% pour les 18-24 ans, il passe à 38% pour les retraités. Reste à savoir s'il s'agit d'un effet générationnel ou de la conviction de plus en plus forte que l'argent est commun ! », commente Maxime Chipoy.



©MoneyVox

Une répartition de plus en plus équitable

Quand l'argent est partagé, celui-ci passe, progressivement, de l'égalité à l'équité. « Dans la 1ère partie de la vie active, les couples mettent majoritairement la même part sur le compte commun (57% à 25-34 ans, 54% à 35-44 ans). Ce n'est qu'après 45 ans - peut-être parce qu'elle se fait plus fortement sentir, au détriment des femmes ? - que la différence de revenus est nettement prise en compte (47% à partir de 45 ans) », analyse Maxime Chipoy.

Quand l'argent est totalement commun, 77% des sondés indiquent consulter leur partenaire avant d'effectuer des dépenses. Seuls 23% des couples interrogés ne le font jamais. « De manière peut-être contre intuitive, les hommes sont 82% à déclarer consulter leur conjointe, dont 46% toujours, contre seulement 71% (dont 35% toujours) pour les femmes. 29% d'entre elles ne le font jamais ! », souligne Maxime Chipoy.

Ecrit par le 19 avril 2026

Des pratiques parfois dangereuses

Sur un compte commun, les co-titulaires du compte en sont tous les deux responsables. Il est impératif de rester vigilant, en cas de dettes excessives, ou si la situation se dégrade au sein du couple : le conjoint pourrait avoir à payer la dette de « l'ex » indélicat !

De même, 39% des couples ne détiennent qu'une seule carte bancaire associée au compte joint. « Une pratique interdite, car même reliée à un compte commun, une carte reste personnelle ! D'autant plus dommage que dans beaucoup de banques, la seconde carte est à 50%... et gratuites dans certaines banques en ligne ! », conclut Maxime Chipoy.

Enquête de MoneyVox et YouGov

Femmes chefs d'entreprise Vaucluse, 'Les femmes et l'argent'

Ecrit par le 19 avril 2026



Les femmes chefs d'entreprise Vaucluse organisent une conférence sur 'Les femmes et l'argent', jeudi 6 mars de 9h à 11h, à l'Hôtel de Ville d'Avignon.

De nombreuses personnalités interviendront telles que Christine Gord, directrice de la banque de France ; Stéphanie Marchal, présidente des FCE (Femmes chefs d'entreprise) Vaucluse ; Philippe Blanc, président du Comité des banques ; David Fournier, président de la CPCCM (Conférence permanente des caisses de crédit municipal) et vice-président de la Caisse de Crédit municipal d'Avignon ; Olivier Guibaud, Directeur territorial de l'Adie-Adigo (Association pour le droit à l'initiative économique) Gard, Vaucluse et Ouest des Bouches du Rhône, Maître Anne Barthémémy, avocate au Barreau d'Avignon. Cécile Helle, maire d'Avignon et Thierry Suquet, préfet de Vaucluse assisteront à cette conférence.

Les infos pratiques

'Conférence. Les femmes et l'argent. Une initiative des FCE Vaucluse. Jeudi 6 mars de 9h à 11h. Hôtel de ville d'Avignon. Entrée gratuite et réservation obligatoire secretariat84@fcefrance.fr et https://Inkd.in/eT5B_sEY

MMH

Ecrit par le 19 avril 2026



Copyright Freepik

Ecrit par le 19 avril 2026

L'argent et le couple : faut-il faire 'compte à part' ?



Comment faire pour que, dans un couple, la gestion des revenus et dépenses ne soit pas un objet de discorde ? En 2010 selon l'Insee, 2/3 des Français mariés, pacsés ou en concubinage partageaient toutes leurs ressources sur un compte joint. Aujourd'hui, est-il vraiment nécessaire d'utiliser un compte joint ou, au contraire, faut-il fonctionner avec des comptes personnels ? [MoneyVox](#) apporte quelques éléments de réponses avec un sondage exclusif de YouGov* sur la gestion du compte joint au sein des couples.

La gestion du compte joint au sein des couples

Selon l'étude YouGov pour MoneyVox, 59% des sondés déclarent aujourd'hui détenir un compte joint avec leur partenaire, dont pas moins de 53% d'entre eux optent pour une mise en commun de tous leurs revenus sur ce compte. A l'inverse, 43% conjuguent une mise en commun partielle des ressources avec une certaine autonomie financière.

Ecrit par le 19 avril 2026

Cette mise en commun n'empêche pas une gestion du compte joint plutôt saine, puisque 77% des répondants déclarent consulter leur partenaire avant de réaliser des dépenses.

À noter tout de même que 39% des répondants en couple déclarent détenir uniquement un compte personnel à leur nom.

Le compte joint, des inconvénients ?

Lorsqu'un couple ne possède qu'un compte joint (et pas de comptes personnels), les co-titulaires ont évidemment connaissance de tous les mouvements du compte. Pas évident dès lors de préserver la surprise d'un cadeau de Noël, d'anniversaire ou de Saint-Valentin lorsque l'enseigne où l'on a fait des emplettes apparaît sur le relevé de compte, avec la somme exacte dépensée.

Au-delà de cet inconvénient autour de la confidentialité des dépenses, le compte joint comporte surtout des risques. En effet, en souscrivant ce type de produit auprès de la banque, les deux titulaires sont solidairement responsables de la vie du compte... et des dettes. En cas de solde négatif, ils doivent régler les frais de découvert à leur banque de façon commune.

« En effet, en cas de rejet de chèque sans provision par la banque, ce sont les deux co-titulaires (et pas seulement celui qui a rédigé le chèque litigieux) qui se retrouvent interdits bancaires et ne peuvent plus émettre de chèques, que ce soit depuis le compte joint ou depuis un compte personnel. En bref, avec cette solidarité sur les dettes, si l'un des membres du couple flambe ou réalise des dépenses qui ne sont pas dans l'intérêt de la famille, l'autre en est co-responsable ! », explique [Maxime Chipoy](#), président de MoneyVox.

« Avant de partager une carte sur un compte joint, réfléchissez bien à 2 fois. »

Maxime Chipoy, président de MoneyVox

Partager la carte bancaire d'un compte joint, un risque ?

Pour faire des économies sur les frais bancaires, certains couples optent pour un compte joint et une carte pour deux... On peut d'ailleurs observer que 39% des répondants ont une carte bancaire pour un compte joint. Mais cette pratique est en réalité interdite et risquée.

A l'inverse du chéquier, où deux noms peuvent être indiqués, une carte bancaire est nominative et strictement personnelle. Seule la ou le titulaire, dont le nom est inscrit sur le moyen de paiement et qui y a apposé sa signature peut l'utiliser pour payer.

De ce fait, le partage de carte bancaire est prohibé, y compris au sein du couple. Il suppose de transférer la responsabilité de la carte à un tiers et de lui communiquer le code secret. Et il est important de noter plusieurs risques. Cela peut-être le refus de paiement ou alors une exposition à des refus de remboursement en cas de fraude.

« Bilan : avant de partager une carte sur un compte joint, réfléchissez bien à 2 fois. Le jeu en vaut-il la chandelle ? Pas forcément, d'autant plus la 2^e carte sur un même compte est généralement proposée à un prix nettement inférieur à la première (souvent 30 à 50% moins cher) », rappelle Maxime Chipoy.

Ecrit par le 19 avril 2026

**Enquête réalisée sur 2020 personnes représentatives de la population nationale française âgée de 18 ans et plus. Le sondage a été effectué en ligne, sur le panel propriétaire YouGov France, du 03 au 07 janvier 2025.*

67% des Français envisagent de donner de l'argent à leurs proches pour Noël



L'organisme spécialisé en statistiques [Flashes](#) a réalisé une étude pour le site [Galeon](#). 2 000 personnes âgées de 18 ans et plus ont été sondées concernant leur préférence en termes de cadeau. Beaucoup espèrent trouver une enveloppe plutôt qu'un paquet-cadeau sous le sapin dans quelques jours.

Ecrit par le 19 avril 2026

Le rush vers les cadeaux de Noël est bien entamé et, avec lui, l'éternel casse-tête auquel des millions de Français sont confrontés chaque année : trouver le présent idéal, celui qui fera plaisir sans faire doublon, celui qui évitera la faute de goût, celui qui ne se retrouvera pas sur eBay ou Le Bon Coin le soir même.

Et si offrir de l'argent était la solution à ces contingences de temps et de choix ? Les résultats de l'étude menée par l'organisme spécialisé en statistiques Flashs pour le site Galeon auprès de quelque 2 000 personnes sont de nature à rassurer celles et ceux qui hésitent encore : non seulement une très large majorité approuve la démarche, jugée aussi utile que pratique, mais une part non négligeable espère trouver une enveloppe plutôt qu'un paquet-cadeau sous le sapin dans quelques jours.

Il est même possible de conjuguer don d'argent et originalité en convertissant son cadeau en cryptomonnaie, une perspective qui séduit plus de la moitié des membres de la Génération Z !

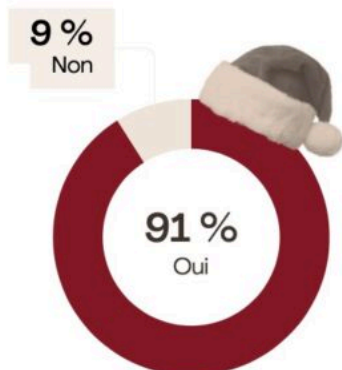
Plus d'1 Français sur 5 espère recevoir de l'argent à Noël

Si les cadeaux traditionnels emballés sous le sapin ont toujours la préférence des Français - 51% attendent ce type de présent cette année -, recevoir de l'argent est espéré par quelque 22% des personnes interrogées.

C'est notamment le cas des plus jeunes (44% des 18-24 ans), des plus modestes (34% de celles et ceux percevant moins de 1 300€ nets/mois) et des femmes (26% contre 18% des hommes).

Les plus jeunes préfèrent recevoir de l'argent

► De manière générale, fêtez-vous Noël ?
Base : À toutes et tous (Effectif : 2000)



► Quel type de cadeau préférez-vous recevoir pour Noël en général ?
Base : À toutes et tous (Effectif : 2000)



LES FEMMES

sont plus nombreuses que les hommes à préférer recevoir de l'argent pour Noël.



PLUS ON EST JEUNE,

plus on préfère recevoir de l'argent pour Noël.



Ecrit par le 19 avril 2026

©Flashes / Galeon

Les 2/3 envisagent de donner de l'argent à leurs proches cette année

66% des Français pensent offrir de l'argent à leur cercle intime, dont 33% en sont certains.

C'est particulièrement vrai pour les plus de 55 ans, qui sont 75% à en avoir l'intention, et des répondants dont le revenu dépasse 2 500€ nets/mois (72%).

En revanche, à peine plus de la moitié (57%) des plus modestes sont dans ce cas.

9 Français sur 10 ont déjà offert ou reçu de l'argent à Noël

Donner ou recevoir de l'argent à l'occasion des fêtes de fin d'année est une pratique courante et bien ancrée. Pour preuve, 90% des répondants ont déjà vécu l'une et/ou l'autre de ces situations.

D'ailleurs, les Français y sont très majoritairement favorables : près de 7 sur 10 (68%) estiment que cela permet à son destinataire de s'offrir ce qu'il souhaite et 16% y voient le moyen d'éviter le sempiternel casse-tête du cadeau idéal à dénicher.

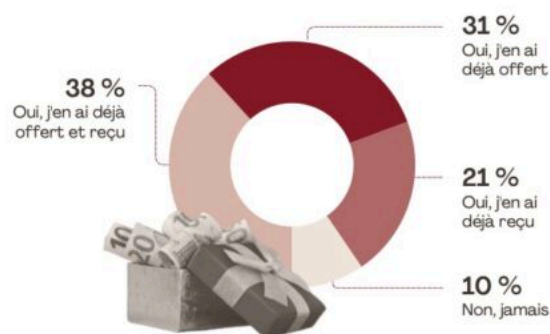
Toutefois, une petite partie des personnes interrogées n'adhèrent pas à ce principe, soit parce qu'elles jugent qu'offrir de l'argent est trop impersonnel (12%), soit parce qu'elles sont gênées que la valeur de leur cadeau soit totalement transparente (4%).

Écrit par le 19 avril 2026

Un cadeau jugé utile et pratique

► Avez-vous déjà offert ou reçu de l'argent (espèces, chèque ou virement) en cadeau à Noël ?

Base : À toutes et tous (Effectif : 2000)



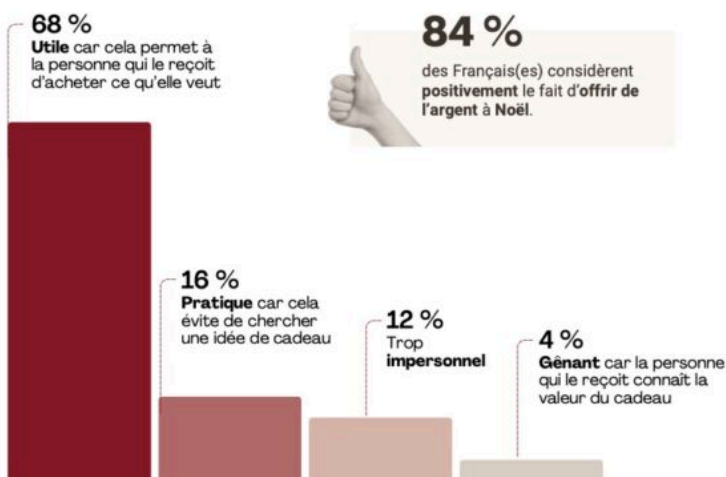
9 PERSONNES SUR 10

déclarent avoir déjà **offert** ou **reçu** de l'argent pour Noël.



► Selon vous, offrir de l'argent à Noël, c'est :

Base : À toutes et tous (Effectif : 2000)



84 %

des Français(es) considèrent **positivement** le fait d'**offrir de l'argent** à Noël.

Ω GALEON

FLASHS

©Flashes / Galeon

La génération Z attirée par les cryptomonnaies

Si elles restent encore confidentielles dans leur fonctionnement, les cryptomonnaies - Bitcoin, Ethereum et autres Solana -, font doucement leur chemin vers le sapin. Ainsi, 22% des Français n'excluent pas l'idée d'offrir des cryptoactifs à leurs proches à Noël, tandis que 41% seraient curieux ou enthousiastes d'en recevoir, notamment les 18-24 ans (57%).

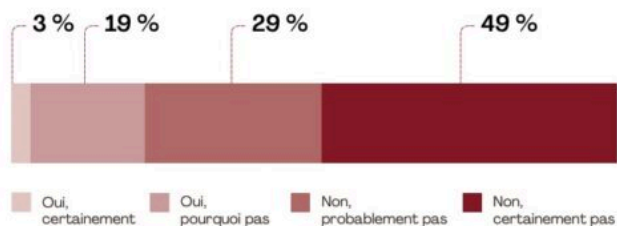
Quant à savoir si les monnaies numériques représentent un cadeau d'avenir, les Français qui pensent qu'elles resteront réservées aux initiées (44%) sont deux fois plus nombreux que ceux qui, au contraire, estiment qu'elles vont se démocratiser dans les prochaines années (22%). La voie s'ouvre, certes, mais la route est encore longue.

Ecrit par le 19 avril 2026

Crypto à Noël : les Français encore timides

► Seriez-vous prêt(e) à offrir de la cryptomonnaie en cadeau à Noël ?

Base : À toutes et tous (Effectif : 2000)



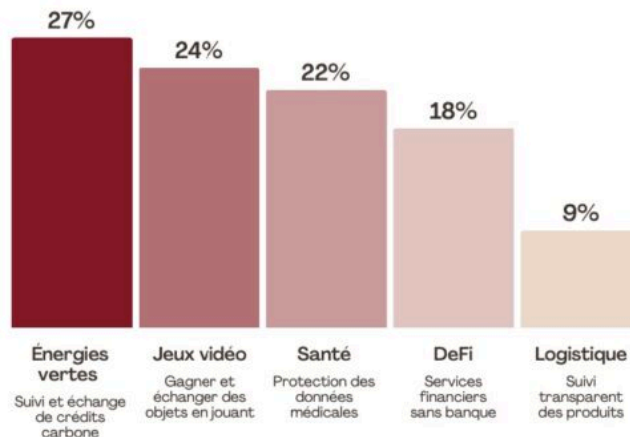
1 FRANÇAIS(ES) SUR 5

serait prêt(e) à offrir de la cryptomonnaie pour Noël.



► Si vous deviez offrir des cryptomonnaies pour Noël, dans quel domaine principalement souhaiteriez-vous les investir ?

Base : À toutes et tous (Effectif : 2000)



GALEON

FLASHS

©Flashes / Galeon

[Étude réalisée par Flashes pour Galeon](#)

Les enfants de Paca sont ceux qui reçoivent le plus d'argent à Noël

Ecrit par le 19 avril 2026



L'étude annuelle 'Cadeaux de Noël : les habitudes des Français' menée par le Teenage Lab de [Pixpay](#), la carte de paiement des ados co-pilotée par les parents, a révélé qu'un parent sur deux a limité son budget cadeaux en cette période d'inflation, que 64% des enfants préféreraient recevoir de l'argent plutôt qu'un cadeau, mais que les parents sont restés attachés à 76% au traditionnel cadeau.

En région Provence-Alpes-Côte d'Azur, les ados qui ont reçu de l'argent ont bénéficié de 130€ en guise de cadeau de Noël. Un montant qui les place parmi les enfants les plus gâtés de France où la moyenne n'est que de 109€. Chez leurs voisins occitans, quant à eux, ce montant s'élève à 126€.

Pour les Français, la rentrée scolaire est

Ecrit par le 19 avril 2026

synonyme de dépenses, de stress et d'inflation : 87 % d'entre eux réclament des cours à l'école pour apprendre à gérer son argent



Comment se préparent les Français pour financer la rentrée scolaire ? C'est la question que [Yomoni](#), leader de la gestion d'épargne en ligne, a posée à 958 parents. Une enquête qui dévoile d'importantes difficultés financières pour cette rentrée 2023, le tout dans une ambiance très anxiogène de la part d'une grande majorité de Français.

Une rentrée scolaire qui rime avec « cher »

Ecrit par le 19 avril 2026

Pour plus de 94% des Français, la rentrée scolaire 2023 sera sous le signe des dépenses. En effet, pour 57%, ce début de mois de septembre est synonyme de fortes dépenses et pour 37% de dépenses moyennes. Seulement 6% n'ont pas cet avis économique difficile.

Pour vous, la rentrée scolaire est synonyme de :	
Réponses	Pourcentages
Fortes dépenses	57 %
Dépenses moyennes	37 %
Faibles dépenses	6 %

Des budgets qui grimpent...

Les budgets diffèrent en fonction du cursus scolaire suivi par l'enfant. Ainsi, pour 42% des parents ayant un enfant en maternelle, le budget de la rentrée scolaire sera compris entre 200 et 300 euros, tout comme ceux en élémentaire à 39%. Au collège, l'enveloppe grimpe pour 35% des familles et est comprise entre 300 et 400 euros. Plus les études avancent, plus c'est élevé ! Ainsi, au lycée, le budget tourne autour de 400 et 500 euros pour 41%. Enfin, les parents d'universitaires explosent les compteurs avec un budget compris entre 1 000 et 1 500 euros à plus de 43%.

Quel budget moyen prévoyez-vous pour la rentrée de votre enfant ?					
Réponses	Maternelle	Élémentaire	Collège	Lycée	Université
Moins de 100 euros	12 %	10 %	2 %	1 %	-
Entre 100 et 200 euros	27 %	23 %	6 %	2 %	-
Entre 200 et 300 euros	42 %	39 %	29 %	7 %	-
Entre 300 et 400 euros	11 %	15 %	35 %	18 %	9 %
Entre 400 et 500 euros	7 %	12 %	22 %	41 %	13 %
Entre 500 et 1000 euros	1 %	1 %	5 %	27 %	17 %
Entre 1000 et 1500 euros	-	-	1 %	3 %	43 %
Plus de 1500 euros	-	-	-	1 %	18 %

Classement des dépenses les plus lourdes

Parmi tout ce qu'il faut acheter à la rentrée, ce sont les outils informatiques qui pèsent le plus lourd pour 44% des Français. Ils sont bien loin devant les fournitures scolaires à 38%, les vêtements à 35% ou tout ce qui concerne la nourriture avec 31%.

Ecrit par le 19 avril 2026

Quels seront vos 3 postes de dépenses qui pèsent le plus dans votre budget pour financer la rentrée scolaire ?

Réponses	Pourcentages
Les outils informatiques (ordinateur, téléphone, etc.)	44 %
Les fournitures scolaires	38 %
Les vêtements	35 %
La nourriture (cantine, restaurants, etc.)	31 %
Les moyens de transport	27 %
Les frais de scolarité	22 %
Les assurances scolaires	21 %
Les activités extra-scolaires (sport, musique, loisirs divers, etc.)	17 %
Les sorties	12 %
Autre	3 %

Où sont les sous ?

Pour trouver l'argent nécessaire à cette rentrée scolaire 2023, 74% des Français vont directement piocher dans les économies réalisées tout au long de l'année. 9% risquent de souscrire un prêt bancaire ou étudiant afin d'y faire face et 8% vont devoir travailler en complément, tout au long de l'année ou bien lors d'emplois saisonniers. Enfin, 5% bénéficieront d'aides diverses et 4% vont récupérer de l'argent sur d'autres postes. À noter, que les Français rechignent à demander de l'aide financière à des proches (0,2% de répondants).

Ecrit par le 19 avril 2026

Où allez-vous principalement trouver l'argent pour la rentrée scolaire ?	
Réponses	Pourcentages
Dans des économies réalisées au cours de l'année	74 %
En souscrivant un prêt bancaire ou étudiant	9 %
Avec un travail complémentaire de l'enfant (job saisonnier ou annuel)	8 %
Avec des aides diverses (e-chèque, etc.)	5 %
En prenant sur d'autres postes (nourriture, vêtements, sorties, etc.)	4 %
En demandant une aide à des proches	-

Pour les 74% des Français qui vont piocher dans les économies réalisées au cours de l'année, c'est d'abord le compte courant qui sera débité à plus de 66%, bien loin devant les livrets à seulement 24%, l'assurance-vie à 8% ou le PEA à 2%.

Où allez-vous précisément piocher ?	
Réponses	Pourcentages
Au sein de mon compte courant	66 %
Au sein d'un livret (A, LDD, PEL ...)	24 %
Au sein de votre Assurance-vie	8 %
Au sein de votre PEA	2 %

Moins de vêtements neufs pour 2023

Même s'il est très difficile d'économiser à la rentrée, 57% des Français vont essayer de limiter leurs dépenses sur les vêtements et plus de 32% sur les fournitures scolaires. 21% pensent diminuer le budget consacré aux sorties et 19% aux activités extra-scolaires.

Ecrit par le 19 avril 2026

Sur quels postes allez-vous essayer de limiter vos dépenses ?

Réponses	Pourcentages
Les vêtements	57 %
Les fournitures scolaires	32 %
Les sorties	21 %
Les activités extra-scolaires (sport, musique, loisirs divers, etc.)	19 %
La nourriture (cantine, restaurants, etc.)	18 %
Les moyens de transport	14 %
Les outils informatiques (ordinateur, téléphone, etc.)	11 %
Les assurances scolaires	3 %
Les frais de scolarité	1 %
Autre	4 %

Des promos et du recyclé

Pour tout ce qui concerne les achats de fournitures scolaires, 41% des Français vont d'abord privilégier les produits neufs et moins chers et plus de 32% utiliseront les affaires dont ils disposent déjà, comme celles de l'année précédente ou déjà en leur possession. 16% vont également opter pour des produits d'occasion et 11% de chanceux s'orientent sur du matériel neuf et haut de gamme.

Pour vos achats de fournitures scolaires, vous allez privilégier :

Réponses	Pourcentages
Les produits neufs les moins chers	41 %
Le recyclage de vos produits existants	32 %
Les produits d'occasion	16 %
Les produits neufs et chers	11 %

Cours financiers dès le primaire ?

À la question « Selon vous, faudrait-il apprendre à l'école à bien gérer ses dépenses, ses finances et son argent en général ? », les Français sont unanimes : « Oui » à plus de 87% ! Dans le détail, 72% en sont

Ecrit par le 19 avril 2026

totallement convaincus et 15% un peu.

Selon vous, faudrait-il apprendre à l'école à bien gérer ses dépenses, ses finances et son argent en général ?	
Réponses	Pourcentages
Oui totalement	72 %
Oui un peu plus	15 %
Non pas du tout	13 %

Une rentrée... stressée !

Les vacances n'auront pas été totalement réparatrices pour une grande majorité de personnes. En effet, plus de 89% des Français avouent se sentir « stressés » pour cette rentrée 2023 et 9% se disent « inquiets ». Seulement, 2% se déclarent totalement zen pour commencer cette nouvelle année scolaire.

Pour cette rentrée, vous vous sentez :	
Réponses	Pourcentages
Stressé(e)	89 %
Un peu inquièt(e)	9 %
Totalement zen	2 %

Ars : peut mieux faire ?

L'allocation de rentrée scolaire (Ars) est versée aux familles démunies ayant au moins un enfant scolarisé âgé de 6 à 18 ans et est destinée à financer les dépenses de septembre. Pour cette année 2023, le montant de l'Ars est de 398,09€ par enfant âgé de 6 à 10 ans, 420,06€ par enfant âgé de 11 à 14 ans et 434,60€ par enfant âgé de 15 à 18 ans. Même si son montant a été revalorisé de 15%, 58% des Français l'estiment insuffisant et 41% suffisant.

Ecrit par le 19 avril 2026

Comment jugez-vous l'allocation rentrée scolaire ?	
Réponses	Pourcentages
Insuffisante	58 %
Suffisante	41 %

En résumé :

- Les 3 postes les plus lourds : informatique, fournitures et vêtements.
- 74 % des Français vont piocher dans leurs économies annuelles : le compte courant à 66 % et les livrets à 24 %.
- Les 3 postes où les Français vont essayer de limiter leurs dépenses : les vêtements, les fournitures et les sorties.
- 41 % vont acheter les produits neufs les moins chers et 32 % vont réutiliser leurs anciens produits.
- 89% des Français se sentent stressés pour cette rentrée 2023.
- 58% trouve l'allocation rentrée scolaire insuffisante.
- 79 % des Français ressentent l'effet de l'inflation sur leur budget dédié au matériel scolaire.

Argent de poche : les parents en Paca sont les plus généreux avec 43€ par mois pour leurs ados

Ecrit par le 19 avril 2026



Après une étude réalisée fin 2020 par l'[Institut Poll & Roll](#) faisant ressortir la [générosité des parents vauclusiens pour les adolescents à l'occasion des fêtes de Noël](#), la néo-banque des familles [Pixpay](#) dévoile aujourd'hui l'édition 2021 de son baromètre annuel 'L'argent et les adolescents'. L'étude montre que les parents de la région Paca sont les plus généreux avec leurs ados puisqu'ils leur donnent en moyenne 43€ par mois soit 13€ de plus que la moyenne nationale de 30€, suivi par les parents du Centre-Val-de-Loire (34€) tandis que les parents bretons et normands sont plus raisonnables avec respectivement 20€ et 21€ par mois. Quant aux parents d'Occitanie, ils donnent en moyenne 24,5€ par mois à leur ado, soit 5,5€ de moins que moyenne nationale.

En moyenne, les ados commencent à recevoir de l'argent de poche à 11 ans et 2 mois, un âge pivot qui correspond à l'entrée au collège et à la prise d'autonomie des jeunes. Une évolution assez nette par rapport au baromètre 2020, où l'âge moyen était de 11 ans et 9 mois : les parents donnent de l'autonomie à leur ado de plus en plus tôt. Par ailleurs, plus les adolescents grandissent, plus le montant de leur argent de poche augmente. Ainsi, entre 10 et 12 ans, ils reçoivent en moyenne 18€ contre 26€ pour les 13-14 ans, 37€ pour les 15-16 ans et 44€ pour les 17 -18 ans. Avec une différence de 4€ en faveur des garçons (32€ pour les garçons contre 28€ pour les filles), on remarque en outre que les garçons sont mieux lotis que les filles en matière d'argent de poche.

Ecrit par le 19 avril 2026

L'étude montre également que les parents donnent de l'argent de poche d'abord par volonté pédagogique. En effet, 80 % des parents donnent de l'argent pour inculquer à leur ado la valeur de l'argent, lui apprendre à gérer un budget ou le faire gagner en indépendance.